



## **LES CRAPAHUTEURS**

### ***Règlement intérieur de l'association***

- ✚ La carte de membre actif est obligatoire pour participer à toute activité.
- ✚ Les adhérents de l'association doivent être personnellement assurés en responsabilité civile.
- ✚ Les activités sont couvertes en complément éventuel par l'assurance de l'association.
- ✚ En cas d'incident ou d'accident, le Président doit être informé dans les plus brefs délais.
- ✚ Pour les randonnées pédestres :
  - il est recommandé de bonnes chaussures.
  - Les chiens ne sont pas admis.
  - Les randonnées sont réparties en trois niveaux :
    - Marche cool - environ deux heures de marche.
    - Niveau 1 – 2 à 3 heures de marche.
    - Niveau 2 – 3 à 4 heures de marche.
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre est obligatoire pour toute nouvelle adhésion.
  - La licence de la Fédération Française de Randonnée est obligatoire pour les niveaux n°1 et n°2 et facultative pour la marche cool.
- ✚ Pour les voyages à la journée, le paiement intervient lors de l'inscription.
- ✚ Pour les voyages sur plusieurs jours, un acompte sera demandé lors de l'inscription et le solde sera versé selon la demande du voyageur.
- ✚ Pour les animations loto, concours et repas, le paiement est obligatoire lors de l'inscription.